

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL115

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 1 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement s'est fait maître dans la gestion de notre pays par voie d'ordonnances. Il n'est absolument pas souhaitable que le gouvernement puisse s'arroger des compétences exceptionnelles pour gérer une situation sanitaire qui ne risque que de s'enliser.